

Politique de Santé et de Sécurité

Objectif

D-Marin s'engage à fournir un environnement de travail sûr et sain à l'ensemble de ses employés et aux parties prenantes concernées par ses activités, y compris les clients, visiteurs, fournisseurs, sous-traitants et installations voisines. La présente Politique définit les principes selon lesquels la Santé et la Sécurité sont gérées au sein de l'ensemble des opérations de l'entreprise, tout en visant à prévenir les blessures et maladies liées au travail.

Champ d'application

La présente Politique s'applique à toutes les sociétés, sites et activités de D-Marin, ainsi qu'à l'ensemble des employés, sous-traitants, fournisseurs, filiales, partenaires et tiers agissant pour le compte de l'entreprise dans le cadre de ses opérations mondiales.

Engagements et objectifs

- Se conformer à l'ensemble des législations, réglementations, codes de bonnes pratiques et normes internationales applicables en matière de Santé et Sécurité au travail dans chaque pays d'opération, les exigences légales locales prévalant lorsqu'elles sont plus strictes.
- Fournir des conditions de travail et des systèmes de travail sûrs et sains, afin de prévenir les blessures et maladies professionnelles.
- Promouvoir le bien-être des employés par le biais de programmes soutenant la santé physique et mentale, incluant des pratiques équitables de réadaptation et un accompagnement au retour au travail.
- Identifier systématiquement les dangers, évaluer les risques et mettre en œuvre des mesures de contrôle appropriées afin d'éliminer ou de réduire les risques à un niveau acceptable. Les évaluations des risques doivent être documentées, revues régulièrement et réalisées par du personnel compétent.
- Promouvoir une culture de signalement juste et ouverte en supprimant les obstacles et en empêchant toute forme de représailles liées au signalement des dangers, incidents ou conditions dangereuses.
- Surveiller, enquêter et enregistrer tous les incidents et quasi-accidents, et mettre en œuvre un processus de retour d'expérience afin d'identifier les actions correctives, d'amélioration et préventives.
- Réaliser des audits et inspections réguliers afin d'assurer la mise en œuvre efficace de la présente Politique et de soutenir le maintien et l'amélioration continue du Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail.
- Fournir des formations en Santé et Sécurité (accueil, spécifiques aux fonctions et recyclage) à l'ensemble des employés, tenir à jour les registres de formation et établir des programmes annuels de formation Santé & Sécurité obligatoires pour tous les employés des marinas.
- Objectif : Atteindre un taux de participation d'au moins 90 % aux formations Santé & Sécurité obligatoires pour les employés des marinas d'ici la fin de l'année 2027.

Rôles et responsabilités

- Le Responsable Groupe Santé et Sécurité est le Propriétaire de la Politique et est responsable de son maintien, en veillant à ce qu'elle demeure à jour, conforme aux exigences légales et réglementaires applicables, et alignée avec le Système de Management Santé et Sécurité de D-Marin. Le Propriétaire de la Politique est également chargé de coordonner les revues périodiques et de recommander des mises à jour pour approbation par la Direction générale.
- La Direction générale détient la responsabilité ultime en matière de performance et de leadership Santé et Sécurité, et veille à la mise à disposition des ressources adéquates pour la mise en œuvre et le maintien efficaces de la présente Politique.
- Les Directeurs et Responsables Régionaux sont chargés de la mise en œuvre de la présente Politique dans leurs périmètres respectifs, de l'identification des dangers et des risques, de l'assurance de la formation et de la supervision, ainsi que de l'application des pratiques de travail sûres.
- Les employés sont responsables de prendre soin de manière raisonnable de leur propre Santé et Sécurité, de respecter les procédures, d'utiliser les EPI, de participer aux formations Santé et Sécurité et de signaler rapidement les dangers identifiés, les situations dangereuses et les incidents.
- Les sous-traitants et visiteurs sont tenus de se conformer aux réglementations, aux règles du site et aux exigences de sécurité.

Communication et révision

La présente Politique est communiquée à l'ensemble des employés et mise à disposition de toutes les parties intéressées concernées. Les employés sont consultés et encouragés à participer activement à l'élaboration, à la mise en œuvre, à l'évaluation et à l'amélioration du système de management de la Santé et de la Sécurité au travail. La présente Politique est revue au minimum tous les deux ans ou à la suite d'un changement significatif.

Historique du document

Version	Date	Modifications
1.0	Janvier 2022	Document original
1.1	Septembre 2025	Renforcement des engagements et objectifs H&S sur la base de la stratégie et des initiatives H&S mises à jour
2.0	Janvier 2026	Mise à jour de la Politique incluant les rôles et responsabilités, la communication de la Politique, le renforcement de l'évaluation des risques, les engagements en matière de formation et la mise en avant du processus de retour d'expérience

Version 2.0

Propriétaire de la Politique:

Responsable Groupe Développement Durable et Santé & Sécurité

Approuvée par

Group Chief Operations Officer (COO) – Andrea de Santis

Group Chief Finance and Compliance Officer (CFCO) – Corinne Reynaud